



## Voyage d'étude en Aragon

- Organisé par l'Association S.O.L.E.I.L FR 65
- Co financé par l'Europe
- Piloté par un groupe de la commission éducation enfance jeunesse du Conseil de Développement du Val d'Adour



**Synthèse des comptes rendu des visites  
réalisées au cours de notre voyage d'étude**

**Document de travail**



Présentation d'ADEMA (site internet)

## L'Association pour le Développement du Maestrazgo...

... c'est une entité à but non lucratif qui est créée en 2002 dans le but de prendre en charge la gestion et la coordination de l'Initiative Communautaire **Leader** dans la Comarca officielle « Maestrazgo » de la région de Teruel, qui regroupe une quinzaine de municipalités. Elle est composée d'entités publiques et privées, qui constituent un Groupe d'Action Locales, fidèle aux réalités socio-économiques et culturelles du territoire. A.DE.MA. est née de la volonté d'impulser un modèle structurant, qui promeut un développement durable et intégré du Maestrazgo, en recherchant une optimisation constante de celui-ci. C'est dans ce but que l'association prend en charge la gestion de différents projets, met en place des actions de sensibilisation, d'études et de recherche, telles que la formation, la coopération ou l'échange.

Le Maestrazgo est un territoire pionnier en Aragon dans la gestion de programmes européens, cette orientation a commencé à la fin des années 80, au moment où divers projets financés par l'Union Européenne ont été mis en place. Actuellement, l'A.DE.MA suit le travail initié par d'autres entités, en se référant à leur expérience et bon fonctionnement reconnu dans divers forums au niveau communautaire.

Son siège social se trouve à Molinos, son équipe technique est chargée de la gestion de différents programmes :

- LEADER + : avec une approche large et novatrice, le programme soutien les initiatives et les projets impulsés par les agents du territoire, pour un développement durable et intégré de la zone.
- EQUAL : ce programme établit un cadre d'action pour la stratégie européenne en direction de l'emploi, sous-tendant une lutte contre la discrimination et les inégalités du secteur.
- CARREFOUR : c'est le réseau Européen de Centres et Points d'Information pour la diffusion des politiques européennes en milieu rural.
- INTERREG : cette initiative soutien et encourage la coopération entre les territoires de différents pays, dans le but de mettre en place des projets communs.



Actuellement, le Maestrazgo a une image dynamique, généralement, on pense « là, des choses s'y font », dans le développement du milieu rural soutenu par des fonds européens, vers la mise en marche des initiatives toujours nouvelles. C'est ainsi qu'on a fait basculer la très peu prometteuse situation dont bénéficiait le territoire il y a quelques années, en communiquant sur la « renaissance d'un pays » auprès de la population locale.

LEXIQUE :

A.DE.MA : Asociación para el DESarrollo del MAestrazgo

Comarca : subdivision géographique (canton)

## Centre rural d'innovations éducatives

compte rendu de Nicole, Babeth, Lucien et Béatrice

### L'origine des CRIE

Le ministère de l'éducation du gouvernement a mis en place 20 crie à partir des années 80 dans le cadre de mesures éducatives compensatoires. Il s'agit d'apporter des ressources complémentaires dans les territoires où les écoles compte tenu des faibles effectifs d'élèves d'une même classe d'âge ne sont pas en mesure de favoriser la socialisation.

Ainsi l'expérience des CRIE, est lié au choix de maintenir les écoles rurales dans tous les villages dans la mesure où l'effectif d'élèves est supérieur à 5. Il est à noter qu'en Espagne, à partir de 11 élèves, une deuxième classe est ouverte.

### **Le CRIET (Centre rural d'innovations éducatives de Terruel) implanté à Alcoriza**

Visite de la commission enfance-jeunesse du Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour le mercredi 14 décembre 2005

Nous avons été accueilli par la directrice et son équipe éducative.

Dans la présentation du CRIET et de ses objectifs, il a bien été souligné que le but principal de ce CRIE en particulier est de contribuer à la socialisation des enfants de 10 et 11ans scolarisés dans les classes uniques des villages. La participation des enfants s'effectue sur la base du volontariat. Plus de 90 % des enfants concernés participent aux regroupements de 1 semaine par trimestre pendant les deux dernières années de leur scolarisation primaire. Les enfants sont accueillis en internat au sein même du CRIET.

Chaque année 3 grands thèmes d'étude sont définis avec l'ensemble des maîtres afin de tenir compte des réalités locales et de l'actualité. Pour l'année 2005-2006 les thèmes retenus sont :

- la connaissance de la région Aragon
- l'inter culturalité
- l'eau

Pour chacun des thèmes, l'équipe éducative du CRIET élabore un programme d'activités, et des outils pédagogiques (voir exemple du livret de l'élève pour le Thème « connaissance de l'Aragon ». Il s'agit avant tout de permettre aux enfants de développer leur ouverture d'esprit, créativité, autonomie, et leur capacité à vivre en groupe, etc. Dans chacune des activités proposées les enfants sont placés en situation d'être acteur. Une fiche d'évaluation individuelle est rempli à la fin de chaque semaine et remise à l'enseignant. Elle comporte uniquement des items se réfèrent à la socialisation de l'enfant à travers les activités vécues et la vie quotidienne au sein du CRIET (voir fiche d'évaluation). Durant la semaine au CRIET, les enfants rédigent des articles au sein de l'atelier de presse qui paraîtront dans le journal trimestriel « el Dorondon ». Ce dernier est envoyé à chaque enfant avec son évaluation et ce durant les 2 ans où il fréquente le CRIET.

Nous pouvons souligner la qualité pédagogique des activités proposées, les équipements performants et variés dont dispose le CRIET (salle multimédia, studio radio, etc.) et l'ouverture sur l'extérieur proposée (excursions, partenariats, etc.).

**En conclusion**, cette expérience nous paraît très riche et adaptée à la problématique de la ruralité en Aragon. Après vingt d'existence, les anciens élèves ont toujours plaisir à se retrouver et ce sont en partie leurs enfants qui fréquentent le CRIET aujourd'hui. Le principal du collège d'Alcoriza souligne quant à lui, que les élèves qui ont bénéficié d'un passage au CRIET s'adaptent plus facilement à la vie du collège (autonomie, socialisation, ouverture d'esprit, etc.).

Des enseignements de cette expérience sont certainement à tirer pour notre milieu rural.

# CRA\* de Castellote

## \*Colegio Rural Agrupado

Compte rendu de Sira, Josette et Claire

C'est un regroupement de classes rurales isolées qui composent une école. Ils se situent dans des régions à faible densité de population. Ces regroupements datent de 1995.

Nous avons rendez-vous dans l'école de Aguaviva (où se situe l'équipe de direction de ce CRA) avec Pietro..... Le directeur ( et maître dans une *aula* –classe- de cette école) et ..... Le conseiller pédagogique (et professeur itinérant spécialisé en sport)  
*+ cf le document Power point remis lors de notre visite.*

### L'équipe pédagogique :

25 maîtres pour 167 enfants répartis en 17 classes.

> **L'équipe de direction**, comme dans toutes les *colegios\**, est constituée de :

- 1 directeur
- 1 secrétaire
- 1 conseiller pédagogique

Tous les maîtres sont déchargés en partie pour remplir ces fonctions (le directeur par exemple, a une décharge d'1 heure par semaine par classe composant le CRA soit 17h/semaine pour Pietro)

> **8 des 25 maîtres sont itinérants et spécialisés :**

- 2 en sport
- 1 en catalan
- 2 en anglais
- 2 en musique
- 1 en Pédagogie Thérapeutique (P.T.)

Ceux-ci se déplacent dans les villages. Pendant ce temps, l'instituteur titulaire va soutenir des élèves en difficulté dans son école ou dans une autre.

Un professeur itinérant fait entre 720 et 740 km/mois. Il doit fournir un récapitulatif mensuel signé par le directeur du CRA. Ce papier est ensuite adressé au ministère régional. En effet la compétence d'éducation est transférée dans chaque *autonomía* (gouvernement régional autonome). Le ministère national fixant uniquement les grandes lignes éducatives.

### Emplois du temps d'un enseignant :

> **La semaine** est composée comme suit :

- A l'école : 25h de classe  
+ 5h de présence à l'école pendant lesquelles ils reçoivent les parents et se réunissent en équipe pédagogique (réunion hebdomadaire obligatoire)
- Travail personnel : 7h (officiellement)

> **Les réunions pédagogique hebdomadaires** permettent de :

- Faire le point quant à l'avancement parallèle des programmes
- D'unifier les outils pédagogiques
- D'échanger leurs expériences
- De faire la gestion administrative de l'école (CRA)

Afin d'améliorer le travail de l'équipe, les enseignants se réunissent par cycle. Une fois par mois, un représentant de chaque cycle fait le point avec ses collègues d'autres cycles.

### **Le suivi des élèves :**

Les professeurs établissent chaque trimestre un **bulletin scolaire** à l'attention des parents. Sur ce bulletin, pas de notes, il ne figure que :

P.A. Progresá adecuadamente (progresse correctement)  
Ou N.M. Necesita Mejorar (doit s'améliorer)  
Agrémenté d'observations.

Par contre **un livret** suit l'élève dans son cursus scolaire et n'est récupéré par les parents qu'à la fin de chaque étape (primaire secondaire lycée)

Des documents confidentiels peuvent être établis pour des enfants en difficulté. Celui-ci ne sera consultable que par les professionnels.

### **Une équipe pédagogique accompagne les enseignants.**

Elle est composée comme suit :

- 1 conseiller d'orientation pédagogique
- 1 conseiller d'orientation psychologique
- 1 assistante sociale
- 1 logopède (orthophoniste)

Cette équipe est au service de plusieurs CRA, et établit des « fiche » et des bilans à la demande du maître.

### **Budget du CRA :**

Le gouvernement autonome donne au CRA :

20 000€ de fonctionnement

+ 4000€ s'ils reçoivent des associations dans leurs locaux en dehors des temps de classe.

+ Environ 200€/ classe pour l'achat du matériel non fongible.

+ Ils fournissent également les manuels scolaires.

***NB : Gare aux faux amis du vocabulaire :  
colegio = une école # instituto = le collège***

# Visite de l'Institut d'enseignement secondaire « Damian Forment » de Alcorisa

Compte rendu de : ...  
Visite menée par le Directeur de l'établissement

Les horaires : journée continue : 9h 14h40 – 3 séquences de 2 fois 50 minutes de cours, récréations : 1 de 25 minutes (en-cas possible: pâtisseries+ boissons) 1 de 15 minutes. Du lundi au vendredi.

Hors ce temps là, les enfants réintègrent leurs familles.

Des activités (danse, musique, sports...) sont mises en place, dans la ville ou dans le collège, par des associations, par des professeurs bénévoles, ou par la mairie.

Des associations ou partenaires privés ont accès aux locaux de l'établissement hors du temps scolaire.

L'association des parents d'élèves finance partiellement certaines activités socio-éducatives.

Y'a-t-il un besoin de prise en charge dans le cadre de ce temps libre :

- Besoin de garde
- Besoin de loisirs multi activités
- Besoin de prise en compte de l'éloignement géographique (milieu rural) générant des inégalités d'accès.

Les vacances scolaires sont celles de Noël, Pâques, et été ; l'absence de structures d'accueil extra scolaires influe sur le calendrier scolaire (pas plus de vacances envisageables).

Système éducatif :

- 3 à 5 ans : scolarisation non obligatoire, mais l'accueil se généralise (80% des enfants)
- 6 à 16 ans : scolarisation obligatoire.

6 années d'école primaire, puis 4 années de collège.

A l'issue de cette formation : diplôme de fin d'éducation secondaire.

- Si réussite lycée durant 2 années ou formation professionnelle.

- Si échec : les adolescents intègrent une année appelée « Garantía Social », les enfants sont alors pris en charge de façon individuelle : heures personnalisées de soutien, dispensées par les professeurs du collège. Un projet adapté à chaque enfant est établi dans chaque matière visant les « objectifs généraux du cours ». A la fin de cette classe, un examen permet l'accès à la formation professionnelle. S'il échoue : le jeune est déscolarisé, il devra entrer dans la vie active et pourra participer à des cours du soir pour adultes. En règle générale l'équipe éducative rencontre des difficultés avec les enfants présentant un déficit psychologique léger, ou les enfants issus de l'immigration (primo arrivants).

Quel accompagnement professionnel, autre que l'équipe éducative, intervient sur le collège ?

Malgré un suivi thérapeutique dès le primaire, les enfants en difficulté ne sont réorientés qu'à partir de l'âge de 16 ans. Les enseignants expriment fortement le besoin d'une réorientation éventuelle dès l'âge de 13 ou 14 ans.

Pas de prise en charge spécifique pour les enfants ne parlant pas la langue.

La législation espagnole pour les écoles rurales :

Primaire :

- ouverture de poste à partir de 5 enfants
- ouverture d'un second poste à partir de 11 enfants

Collège :

- 2 premières années autour de 15 enfants
- ensuite, pas plus de 30 enfants par classe, mais le jeu des options permet une mise en place de groupes de maximum 20 élèves.

La place des parents :

Une revue trimestrielle est envoyée à chaque famille. Elle présente :

- les actions mises en place au collège, mais aussi les possibilités de rencontres avec les professeurs principaux,
- les dates des conférences débats (1 conférence par niveau et par trimestre),
- les dates et horaires des ateliers proposés aux parents par les enseignants du collège ou par des intervenants extérieurs (moyennant une participation financière des parents – 10 à 15 enfants),

- les enseignants y rédigent des articles présentant leur programme.

Voir revue *Alcorisa.ies*

L'encadrement professoral est nombreux (pour 250 élèves : 30 professeurs), mais ils participent à la vie de l'établissement : surveillance, remplacement des professeurs absents, tâches administratives, animation socio culturelle,

La démarche du projet d'établissement ne nous a pas été présentée : est-elle formalisée au sein de l'équipe pédagogique.

Place des handicapés : chaque établissement se doit d'accueillir les enfants handicapés et d'adapter ses équipements.

Périscolaire

CRIET

Participation des parents

## Intervention de Javier Oquendo

Compte rendu de Ginette, Elodie, Claire

### Prise en compte du temps libre

- 1- Contexte
- 2- Organisation des services jeunesse
- 3- Formation
- 4- Exemple

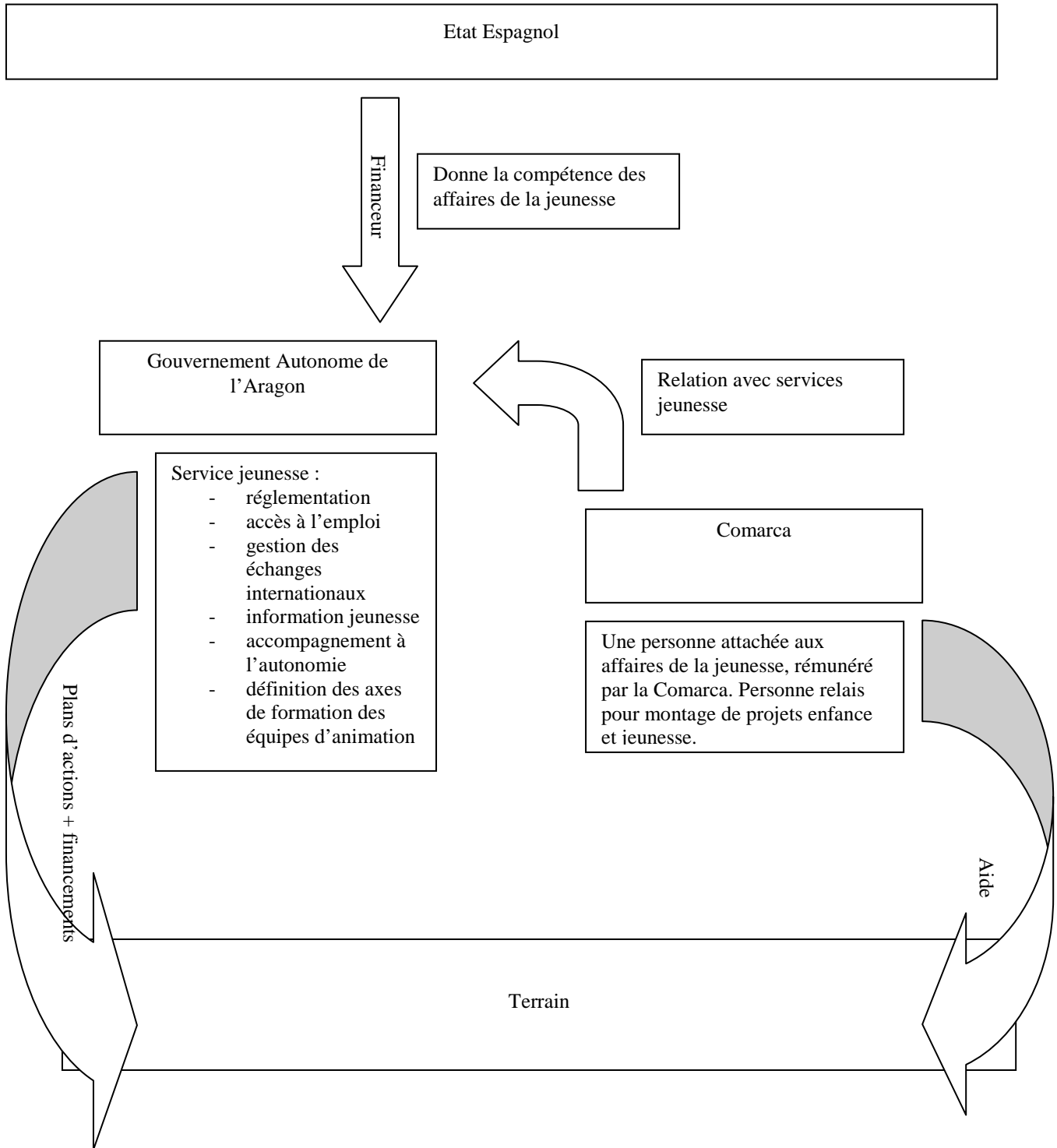
#### 1- Contexte

Actuellement en milieu rural, l'accueil périscolaire est très différent de celui proposé en France. Chaque établissement est situé à moins de 5 minutes du domicile de chaque enfant (voir organisation CRA). La prise en charge de l'enfant hors temps scolaire est organisée par la famille (mères, tantes, grands-mères). Cependant, certaines activités extrascolaires type danse, musique, sports organisées ponctuellement (1 fois à la semaine) ; ou offres de loisirs pendant les vacances scolaires, sont prises en charge par certaines associations, municipalités ou entreprises privées de loisirs.

Tout récemment, le gouvernement autonome Aragonais, a mis en place un Plan d'Ouverture de l'Ecole (voir Programa de Apertura de Centros, dans document fourni par le Département de l'Education de Teruel) : les établissements mettent à disposition leurs locaux, en contrepartie, ils reçoivent du gouvernement une subvention de fonctionnement (eau, gaz...). L'accès à ces activités repose sur la seule disponibilité des parents (pas de transport en commun).

Dans les localités de plus de 5000 habitants, un service d'accueil des jeunes est institutionnalisé. Se sont les OMIJ (Oficio Municipal de Informacion de la Juventud). Ces offices sont nés du constat de l'alcoolisation et des pratiques addictives des jeunes. Ils proposent des pratiques alternatives aux pratiques usuelles, ils s'occupent d'accompagnement, d'information, et de prévention en relation étroite avec les établissements scolaires. Ils sont essentiellement soutenus financièrement par les municipalités.

## 2- Organisation des services jeunesse



### 3- Formation

Formation des animateurs : équivalent BAFA

100 heures théoriques + 100 heures stage pratique

Le stage peut s'effectuer en continu ou en fractionné (pas plus de 3 mois). L'organisme de formation a la possibilité de visiter le stagiaire sur son lieu de stage.

N.B. : depuis peu, le gouvernement aragonais exige du personnel d'encadrement des restaurants scolaires de justifier de cette formation.

Formation des directeurs : équivalent BAFD

150 heures théoriques + 150 heures pratiques

Le Gouvernement Aragonais (services jeunesse) inspecte le stagiaire. Pour accéder à cette formation, il faut justifier du diplôme de « moniteur » (animateur) depuis au moins 1 an. Un mémoire de formation est à remettre à l'organisme de formation.

Le contenu des formations est fixé par le gouvernement autonome, l'organisme de formation (associations : Croix Rouge, Scouts, issues de syndicats ou proches du monde éducatif), ont une certaine latitude pour développer leur particularités.

Diplôme : l'organisme formateur présente au ministère de la Jeunesse une attestation de succès, le gouvernement délivre alors un diplôme.

Les animateurs sont en règle générale des étudiants issus du milieu éducatif, ayant terminé leur formation, en attente de l'obtention du concours de la fonction publique.

L'établissement des salaires se fait d'après la convention collective de l'éducation ; l'animateur temps libre est un salarié à part entière et prétend donc au même salaire que tout autre salarié.

### 4- Exemple :

Dans le cadre du Programa de apertura de Centros, l'association des parents d'élèves a contacté l'entreprise EANA pour mettre en place un accueil des enfants de classes primaires dans les locaux de l'école, lors des vacances scolaires de Noël 2005, tous les matins.

Les financements sont :

- le gouvernement
- la municipalité
- participation parentale

Malheureusement, lors de notre visite, cette action n'existait que sous forme de projet. Nous n'en avons donc pas connu les tenants et les aboutissants.

### 5- Conclusion

La démarche de prise en compte du temps libre est relativement récente, elle répond à une demande des familles, et à une volonté du gouvernement de :

- **ajouter objectifs du Plan de Apertura de Centros sur Power Point de Teruel**
- 

Nous pouvons noter diverses interrogations restées encore sans réponses :

- l'exposé de la situation ne nous renseigne pas sur la place donnée au projet socio-éducatif dans la validation de la convention qui lie l'association des parents d'élèves, l'entreprise de loisirs, et le gouvernement d'Aragon.
- Y-a-t-il des critères d'éligibilité des projets de loisirs ? Qu'en serait-il de projets portés par des entreprises dont les objectifs seraient contestables ?

Finalement, il nous semble primordial de souligner la place donnée à l'association des parents d'élèves dans la création et la gestion de ces temps.